



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice n°142- septembre 2022

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 27 septembre 2022.

Un seul point était à l'ordre du jour, l'état des lieux et la poursuite des négociations de rapprochement.

Nous avons échangé avec le collège employeurs sur la dernière version du 1^{er} bloc de la nouvelle convention collective qui comportait des modifications non négligeables par rapport à la version étudiée lors de la dernière CPPNI du 28 juin 2022.

Cela concerne, l'article sur le sort des stipulations conventionnelles antérieures des deux conventions collectives (Huissiers et Commissaires -Priseurs Judiciaires et Offices de Ventes Volontaires) qui concerne :

- Le forfait -jours ;
- Le régime de prévoyance ;
- Le régime complémentaire santé ;
- L'AFC ;
- L'absence maladie ;
- La retraite supplémentaire.

S'agissant de l'AFC, le maintien de cette allocation de fin de carrière est soumis à une durée déterminée allant jusqu'au 30 juin 2023, délai pour négocier un nouvel avenant de révision qui sera à la baisse car le patronat ne souhaite plus financer cette allocation dans le cadre de la nouvelle convention collective.

La CGT a demandé un délai supplémentaire de négociation jusqu'au 31 décembre 2023, refusé par le patronat qui a accepté un délai jusqu'au 31 juillet 2023.

Le collège employeurs souhaite par le biais de cette nouvelle convention collective, supprimer l'AFC et il faut s'attendre à des négociations

Sur l'absence maladie, la CGT a demandé que soit précisé les modalités en cas d'arrêt maladie pour les salariés des deux branches. Ce qui a été accepté par le patronat.

La valeur du point a été modifié passant de 8,15€ à 8,19€ afin que le 1^{er} niveau de la grille ne soit pas en dessous du SMIC.

Les organisations syndicales doivent se positionner sur la signature ou pas de ce 1^{er} bloc de convention collective avant le 25 octobre 2022.

Nous avons d'ores et déjà planifiés 3 dates de réunion de négociation sur l'AFC.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deployment.fsetud@cgt.fr avec la mention « Huissiers »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes